

ACTION URGENTE

ARGENTINE. UN MILITANT MENACÉ EN RAISON DE SON TRAVAIL AUPRÈS DES PAYSANS

Le défenseur des droits humains et dirigeant associatif Rubén Ortíz est constamment la cible de menaces et de manœuvres d'intimidation liées au soutien qu'il apporte aux communautés paysannes et aux travailleurs d'Argentine.

Rubén Ortíz est défenseur des droits humains, représentant syndical et enseignant, membre du Mouvement pédagogique de libération (MPL), de la Centrale de travailleurs de l'Argentine-Autonome (CTA-A) et du Mouvement paysan de libération (MCL) dans la ville de Montecarlo (province de Misiones). Une usine de papier multinationale a été implantée dans la région, ce qui a de graves conséquences sur la production de yerba maté, d'agrumes et de manioc étant donné que les communautés paysannes n'ont plus accès aux terres ni au travail.

Selon Rubén Ortíz, sa famille (sa femme Iris Schmidt et leurs deux fils, Lautaro et Facundo) et lui reçoivent quotidiennement, depuis le 26 août, des appels et des messages de menace liés à ses activités au sein du mouvement paysan. Il est la cible de menaces, notamment de mort, et de manœuvres d'intimidation par téléphone ; il peut recevoir jusqu'à 60 appels par jour. On lui a ordonné de cesser immédiatement son travail de conseil auprès des paysans et des travailleurs et il a reçu notamment les messages suivants : « On va vous envoyer les gars », « On veut votre tête » ou encore « On va en finir avec vous ». Niripil Luján et Deolinda Arce, deux autres membres du MPL, ont reçu récemment des menaces similaires envoyées depuis les mêmes numéros de téléphone.

Rubén Ortíz a signalé plusieurs de ces menaces à la police. Le 26 août, les policiers ont refusé d'enregistrer sa déclaration, au motif que la personne chargée de cette tâche était absente. Ce n'est qu'une fois que les menaces ont été publiées sur les réseaux sociaux et dans les médias locaux qu'ils ont pris la plainte, sur laquelle doit désormais statuer le deuxième tribunal de première instance d'El Dorado (province de Misiones). Chose étonnante, Rubén Ortíz a continué à recevoir des appels de menace sur son téléphone alors qu'il se trouvait au poste de police pour faire sa déclaration, à portée de voix des agents. Deux personnes ont été arrêtées le 8 septembre 2016 pour les agissements signalés. Il est important d'indiquer que les appels ont cessé pendant toute la durée de leur détention et ont repris immédiatement après leur libération.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités argentines à prendre les mesures nécessaires pour protéger efficacement Rubén Ortíz et sa famille et garantir leur intégrité physique, dans le respect de leurs souhaits ;
- priez-les instamment de mener une enquête exhaustive et impartiale sur les menaces de mort visant ces personnes, d'en rendre les conclusions publiques et de déferer à la justice les responsables présumés ;
- demandez-leur de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités dans un environnement sûr, sans craindre de représailles.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 NOVEMBRE 2016 À :

Secrétaire d'État à la sécurité intérieure

Sr. Gerardo Milman
Gelly y Obes 2289, CP 1425
Buenos Aires, Argentine
Tél. : +54 (011) 4943-9881
Twitter : @gmilman
Courriel : privadassi@minseg.gov.ar
Formule d'appel : Sr. Secretario, /
Monsieur le Ministre,

Gouverneur de la province de Misiones

Hugo Passalacqua
Félix de Azara 1749, CP 3300
Posadas, Misiones, Argentine
Fax: +54 (0376) 4447056 / 4447020 /
4447030
Twitter : @passalacquaok
Courriel : privadagobmisiones@gmail.com
Formule d'appel : Sr. Gobernador, /
Monsieur le Gouverneur,

Ministre du gouvernement de la province de Misiones

Marcelo Gabriel Pérez
Félix de Azara 1749, CP 3300
Posadas, Misiones, Argentine
Fax: +54 (0376) 4444167 / 4444168
Courriel :
mg_secprivada@misiones.gov.ar ;
ministrodegobierno@misiones.gov.ar
Formule d'appel : Sr. Ministro, /
Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Argentine dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ARGENTINE. UN MILITANT MENACÉ EN RAISON DE SON TRAVAIL AUPRÈS DES PAYSANS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis des années, Rubén Ortíz prodigue des conseils et dispense des formations aux paysans et aux travailleurs sur l'exploitation de la main-d'œuvre, en mettant l'accent sur l'accès aux terres et l'utilisation des ressources naturelles.

Il dirige l'École de formation politique du mouvement social dans la province de Misiones, où il conseille les communautés paysannes. Il a aussi participé à la création d'un syndicat paysan, le MCL, qui lutte en faveur des revenus issus de l'exploitation de la yerba maté et promeut l'auto-culture, et il a organisé la mise en place d'un syndicat enseignant, le MPL, auquel il participe activement. Le MCL et le MPL appartiennent tous les deux à la Centrale de travailleurs de l'Argentine (CTA), l'un des plus grands syndicats du pays, qui regroupe des syndicats et des organisations à vocation sociale.

Rubén Ortíz reçoit des menaces de mort depuis 2012. Il l'a signalé aux autorités, qui n'ont toutefois pas ouvert d'enquête. Rubén Ortíz, sa famille et les membres du MPL sont convaincus que cela s'explique par l'implication d'entreprises agricoles.

En Amérique latine, il est courant que des défenseurs des droits humains soient victimes de persécutions, de menaces et d'agressions. Ceux qui travaillent sur des questions liées aux terres, au territoire et aux ressources naturelles sont particulièrement exposés et font partie des groupes les plus attaqués dans la région.

Les menaces, les agressions et les homicides dont les défenseurs des droits humains sont victimes font rarement l'objet d'enquêtes et les responsables ne sont presque jamais punis, ce qui laisse à penser que ces actes sont tolérés et peuvent être commis en toute impunité.

Nom : Rubén Ortíz
Homme

AU 221/16, AMR 13/4904/2016, 5 octobre 2016